

Arrêté n°2019-025 du 06/05/2019



**ARRETE PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATION ET DE VACANCE
DE POSTE
POUR LA PERIODE DU 03/05/2019 au 06/05/2019**

Le Président,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 23 et 41,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 42 à 46,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B, et C transmises par les collectivités du département de la Haute-Saône au CDG 70,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des vacances et créations d'emplois établie pour la période du 03/05/2019 au 06/05/2019 comporte :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
9	0	3

réparties selon l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Le Président du CDG 70 certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif (30 rue Charles Nodier 25 000 BESANCON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Président du CDG 70 charge ses services de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au représentant le l'Etat.

Fait à Vesoul, le 06/05/2019

Le Président du CDG 70


Michel DÉSIRÉ



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE HAUTE-SAONE

27 avenue Aristide Briand – 70000 VESOUL
Tél. : 03/84/97/02/40 - Fax : 03/84/97/02/41 – Site internet : 70.cdgplus.fr

Publicité des déclarations de créations ou vacances d'emplois
Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale– Catégories A-B-C

Arrêté n°2019-025 du 06/05/2019

Période du 03/05/2019 au 06/05/2019

Nom de la Collectivité	Grade	Service	Durée hebdomadaire	Numéro
COMM. CMES DU PAYS DE LUXEUIL	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Multi accueils	35 H 00	2019 - 387
COMM. CMES DU PAYS DE LUXEUIL	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Multi accueils	35 H 00	2019 - 388
COMM. CMES DU PAYS DE LUXEUIL	Infirmier en soins généraux de classe normale	Multi accueils	35 H 00	2019 - 389
COMM. CMES DU PAYS DE LUXEUIL	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	Multi accueils	35 H 00	2019 - 390
COMM. CMES DU PAYS DE LUXEUIL	Infirmier en soins généraux hors classe	Multi accueils	35 H 00	2019 - 391
COMM. CMES DU PAYS DE LUXEUIL	PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	Multi accueils	35 H 00	2019 - 392
COMM. CMES DU PAYS DE LUXEUIL	PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE	Multi accueils	35 H 00	2019 - 393
COMM. CMES DU PAYS DE LUXEUIL	PUERICULTRICE HORS CLASSE	Multi accueils	35 H 00	2019 - 394

COMMUNAUTE DE CMES DU PAYS DE LURE	ATTACHE HORS CLASSE	Direction Générale	35 H 00	2019 - 395
Communauté de Communes des Monts de Gy	ATTACHE	Affaires générales	35 H 00	2019 - 396
Communauté de Communes des Monts de Gy	ATTACHE PRINCIPAL	Affaires générales	35 H 00	2019 - 397
VANDELANS	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		4 H 00	2019 - 398